

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Réunion du mardi 24 juin 2025*

*Présents :*

M. Raymond BERDOU, Mme. Muriel FREYCHE

*Absents :*

M. Jean-Paul FERRE, Mme. Jessica MIQUEL, Mme. Nicole QUILLIEN, M. Jean-Michel SOLER, Mme. Christine TEQUI, M. Alain TOMEIO, M. Pascal BOUREAU, M. Gilbert HEBRARD, Mme. Joelle CHALAVOUX, M. Daniel DEDIES, M. Alain GINIES, M. Jérôme BLASQUEZ, M. Victor DENOUVION

Délibération N°2025\_IIABM\_012

### AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET REGIE

Vu les articles L5421-1, L5421-2, L5421-3 et L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4

Vu le rapport de Madame la Présidente,  
le Conseil d'Administration décide :

**Article 1 :** D'affecter le résultat 2024 du budget régie, conformément aux principes définis par la nomenclature M4 :

- 10 537,84 € en recettes à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté ». de la section de fonctionnement

**Article 2 :** D'autoriser Madame la Présidente de l'I.I.A.B.M. à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

*Adoptée à l'unanimité.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.*

Pour extrait conforme